

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE Séance du 18 janvier 2018
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 37 Présents : 30 Absent : 1 Pouvoirs : 6 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstentions : 0</p> <p>N° CC 11/2018</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le 18 janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire USSes et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD.</p> <p>Date de convocation : 11 janvier 2018</p> <p>Présents : Mesdames Carine LAVAL, Estelita LACHENAL, Marthe CUTELLE, Carole BRETON, Mylène DUCLOS, Paulette LENORMAND, Christine VIONNET. Messieurs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Alain CAMP, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Emmanuel GEORGES, Thierry DEROBERT, Christian VERMELLE, Joseph TRAVAIL, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Gilles PASCAL, Jean VIOLLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gilles PILLOUX, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p>Pouvoirs : Mesdames Corinne GUISEPPIN donne son pouvoir à Michel BOTTERI, Anne-Marie BAILLEUL donne son pouvoir à Gilles PILLOUX. Messieurs André BOUCHET donne son pouvoir à Daniel BARRIL, Alain CHAMOSSET donne son pouvoir à Patrick FALCOZ, Bernard CHASSOT donne son pouvoir à André-Gilles CHATAGNAT, Bernard REVILLON donne son pouvoir à Mylène DUCLOS.</p> <p>Absents : Pascal COULLOUX, Grégoire LAFEVERGES représenté par Serge JOURNAL, Jean-Marc LAGRIFFOUL représenté par Anne-Laure GUILLET, Bruno PENASA représenté par Orlando DOMINGUES.</p> <p>Alain LAMBERT est désigné secrétaire de séance</p>

OBJET : versement d'une subvention du budget annexe ZAC II au bénéfice du budget principal – exercice 2017

Le Président rappelle que lors du vote des budgets primitifs 2017, et sur conseil du Trésorier, il avait été prévu, et inscrit, le versement par le budget annexe de la ZAC II au bénéfice du budget général, une somme de

- 1.000.000,00 € en section de fonctionnement (compte 6522 budget ZAC II, excédent des budgets annexes au bénéfice du budget général)
- 498.324,00 € en section d'investissement (compte 168741 budget ZAC II versement de la quote-part encaissée par le Budget ZAC II en provenance du budget principal)
- 360,26 € correspondant au solde d'avance fait par le budget général à l'encontre du budget annexe ZAC II (compte 168751 budget ZAC II)

Les écritures ne peuvent toutefois être passées sans délibération expresse et ce malgré l'inscription et le vote des budgets primitifs

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- **REAFFIRME** et acte le principe de remboursement des sommes avancées par le budget général pour le budget annexe ZAC II soit la somme de 498.324,00 euros plus 360,26 euros (comptes 168741 et 168751)

- **CONFIRME** qu'en l'absence de clôture de ce budget annexe et compte tenu du très fort excédent une partie peut être reversée au budget principal sur 2017 pour un montant de 1.000.000,00 euros (cpte 6522).

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents*

**Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD**



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.